

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018

Le 09 NOVEMBRE 2018 à 20h30 le conseil municipal se réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr JACQUEMOND Jean-Luc.

Étaient présent : Mr NOUVEL Michel, Mr NOUVEL Benoît, Mr CREBASSA Bruno, Mr BRU Christophe, Mr OLIVIER Serge, Mr GAUER Jacques, Mme ROQUES Céline.

A été nommé secrétaire de séance : Mr GAUER Jacques.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération sur le transfert de la compétence du service de l'eau en 2020 à la communauté des communes
2. Délibération sur l'évaluation de transfert de charges GEMAPI
3. Délibération sur l'attribution des subventions versées aux associations.
4. Délibération pour la validation du projet camping du camping.
5. Questions diverses.

1. Délibération sur le transfert de la compétence du service de l'eau en 2020 à la communauté des communes

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et assainissement » aux communautés de communes aménage notamment les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Ces évolutions portent notamment sur la faculté, pour les communes membres de communautés de communes, de reporter la date du transfert des compétences « eau » et assainissement » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

SOUHAITE conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement,
DEMANDE que ce service reste en régie et compétence de la commune et non de la communauté de communes.

2. – Délibération sur l'évaluation de transfert de charges GEMAPI

Suite à la réunion du 19-09-2018, le conseil municipal de chaque commune membre de la communautés de communes Monts Rance et Rougiers est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLET, dans les conditions de majorité qualifiée à l'article L5211-5 du CGCT.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT et donne l'autorisation à Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3. Délibération sur l'attribution des subventions versées aux associations.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les comités des Fêtes de FAYET et de LAROQUE ont fait une demande de subvention auprès de la commune afin de pérenniser leurs actions.

Il propose donc de verser comme les années précédentes 50 € par jour de fêtes, soit 150 € pour le comité des fêtes de FAYET et 100 € pour le comité des fêtes de LAROQUE ;

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ses subventions.

4. Délibération pour la validation du projet camping du camping.

Le Maire présente la nécessité de modifier l'emplacement du camping municipal du fait de son implantation dans la zone inondable, pour cela il présente l'étude de faisabilité effectué par AVEYRON INGENIERIE, et demande donc au conseil municipal d'approuver ce projet.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de d'approuver ce projet.

-Questions diverses.

Point téléphonie mobile Laroque / Lagraverie

Monsieur Le Maire fait le point

Une réunion a eu lieu début Octobre avec FREE mobile leader et le représentant du département, enfin les choses bougent réellement, plus carte de couverture ont été présenté, une visite terrain est programmé avant fin novembre.

FREE annonce une téléphonie opérationnelle en 4G sous 6 à 8 mois à date de début octobre.

Fibre optique

Une extraction de la carte de déploiement de la fibre optique est disponible sur le site internet de la commune de Fayet.

Cérémonie du 11-11-2018

A 9 h à Laroque, à 9h30 à Fayet, présence de la légion étrangère 13eme DBLE, de la Gendarmerie et des pompiers.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'être présent sur les deux monuments au mort de

notre commune.

Il est décidé de rajouter le lien du site des bleuets sur notre site.

Point sur les projets de la commune :

Passerelle de LAROQUE

L'appel d'offre sera mis en ligne sur E-Occitanie avant le 15/11/2018

Eau potable commune

L'appel d'offre sur le raccordement de la totalité de la commune sur la source du Vernhas sera lui aussi en ligne dans les prochains jours.

Inauguration de l'école

Le 23/11/2018, à 18 h à la salle des Fêtes de Fayet, toute la population y est cordialement invitée.

Révision des listes électorale

A compter du 10/01/2019, la commission ne comptera que le Maire et 3 personnes.

Ces personnes doivent être choisis à hauteur de 1 dans le conseil municipal, 1 dans la liste de délégation de la préfecture, 1 dans la liste de délégation du tribunal de grande instance

Seront donc dans la commission de révision des listes électorales ;

Conseil Municipal : Monsieur Benoit NOUVEL

Délégué de la préfecture : Monsieur Bernard DUMON

Délégué du tribunal de grande instance : Monsieur Dominique ROUSSEAU

SPANC (assainissement individuel)

A la demande du SPANC et sur la base d'une liste fournie par ce dernier la mairie a envoyé des lettres de mises en demeure à certains administrés pour un rappel sur l'obligation de mise en conformité des installations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.